

SOCIÉTÉS MÈRES ■ Vigilance

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat, hier, pour défendre la proposition de loi instaurant un devoir de vigilance pour les « sociétés mères », dont les filiales œuvrent à l'international. Le but : lutter contre l'exploitation des êtres humains, y compris les enfants, dans des conditions dangereuses et préjudiciables à leur santé et à leur sécurité. À ceux qui ont craint que ce texte ne porte atteinte à la compétitivité des entreprises françaises, l'élu a évoqué la mémoire de Victor Schœlcher, qui fut sénateur et avait fait voter la loi abolissant l'esclavage. L'Orléanais a dit : « C'est comme si on lui avait reproché à l'époque de pénaliser la France et son industrie par rapport aux autres pays où l'esclavage restait en vigueur ». ■